



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : GRIMAULT Jean-Louis donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne son pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel BREHERET

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-28 DU 03-03

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2025

Pour le vote du montant de la subvention de la Concorde, E BREHERET, D LAGLEYZE, S GESTRAUD et V DROUIN quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,

VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDÉRANT que les associations suivantes présentent un intérêt public local,

Monsieur le Maire propose d'approuver le versement des subventions 2025 aux associations, dont la liste et les montants sont précisés au sein du tableau figurant en annexe de la présente délibération.

COMMUNE D'ETRICHE

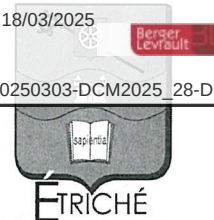
Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 049-214901324-20250303-DCM2025_28-DE



Après un vote à main levée et à l'unanimité, sauf pour le montant de la subvention de La CONCORDE, POUR 13, le conseil municipal approuve le versement des subventions 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Emmanuel BREHERET

Etriché, le 4 mars 2025

Le Maire

David LAGLEYZE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Groupe	Nom	2024	2025
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €	300,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors + la Grande tablée)	3 000,00 €	8 000,00 €
	L'Alerte	-	7 000,00 €
	Etriché en Transition	-	0,00 €
	Ameclo	300,00 €	300,00 €
	LAMY	200,00 €	200,00 €
	Nuisibles	200,00 €	200,00 €
	Chorale "En'chanté"	500,00 €	500,00 €
	Festival de la Voix 'En'chanté"		0,00 €
Associations culturelles	La Vallée des Arts	500,00 €	0,00 €
	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €	300,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €	300,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (150 él x 31,00€ pour 2025)	4 712,00 €	4 650,00 €
Scolaire	OGE C (Les Templiers) - Crédits éducatifs (69 él x 31,00€ pour 2025)	2 170,00 €	2 139,00 €
	OGE C	42 005,27 €	41 666,90 €
	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 541 habitants)	462,30 €	462,30 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €	120,00 €
Associations hors commune	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €	120,00 €
	Souvenirirs Français	50,00 €	50,00 €
	Les Restos du Cœur	217,00 €	217,00 €
		55 826,57 €	66 895,20 €



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 049-214901324-20250303-DCM2025_28-DE